

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-34

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

SIGNALETIQUE POUR ITINERAIRES DE RANDONNÉE ET ESPACES NATURELS SENSIBLES

DEVOLUTION DES MARCHES

Afin d'assurer réponse aux besoins de fourniture de la signalétique pour les itinéraires de randonnée et les Espaces Naturels Sensibles du département de Tarn-et-Garonne, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de fournitures.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : procédure adaptée
- Marché à bons de commande
- Marché avec montant annuel maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 2 reconductions)
- Marché composé de 2 lots :
 - Lot 1 : Itinéraires de randonnée
 - Lot 2 : Espaces Naturels Sensibles

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 juin 2013, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal joint au dossier.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux sociétés qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

Pour le lot n° 1 : Itinéraires de randonnée

- | | |
|-------------------------------------|-----|
| - prix des prestations | 40% |
| - délai de livraison ou d'exécution | 30% |
| - la qualité du produit | 30% |

Concernant la qualité du produit (note sur 30), les paramètres de notation sont les suivants : - dureté du stratifié compact : sur 10

- résistance aux chocs, rayures, solvants,... : sur 10
- rendu de l'impression (qualité des couleurs notamment) : sur 10

Pour le lot n° 2 : Espaces Naturels Sensibles

- | | |
|-------------------------------------|-----|
| - prix des prestations | 40% |
| - délai de livraison ou d'exécution | 30% |
| - la qualité du produit | 30% |

Concernant la qualité du produit (note sur 30), les paramètres de notation sont les suivants : - dureté du stratifié compact : sur 10

- résistance aux chocs, rayures, solvants,... : sur 10
- rendu de l'impression (qualité des couleurs notamment) : sur 10

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 10 juin 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. les marchés de fournitures de la signalétique pour les itinéraires de randonnée et les Espaces Naturels Sensibles du département de Tarn-et-Garonne, avec les fournisseurs et pour les montants suivants :

Lot 1 : Itinéraires de randonnée

Montant annuel maximum de 49 000 € HT

Attributaire : Société ONF

Lot 2 : Espaces Naturels Sensibles

Montant annuel maximum de 17 000 € HT

Attributaire : Société PIC BOIS

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,